



VILLE D'OUQUES
41290

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIIN 2014 A 20 H30

Étaient présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Pierre VOISIN, Jean-Claude PEREL, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle LAUNAY, Dominique DESCHAMPS formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Mme Natacha COTTRELL.
Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibération n° 2014 – 66 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

Le Cabinet d'Études Dupuet-Loizeau, missionné par le conseil municipal, a présenté le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement. Celui-ci a été approuvé par le conseil municipal.

Délibérations n° 2014 – 67 :

Subventions communales 2014

Le Conseil Municipal a alloué les subventions aux diverses associations dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Délibération n° 2014 – 68 :

Budget principal : décision modificative

L'ensemble des recettes de l'année étant connues, elles ont été intégrées dans le budget principal, Celles-ci ont permis de compenser des dépenses d'investissement pour un montant de 38 000 € (opérations : acquisition bâtiment, aménagement place du petit marché, communication)

Délibération n° 2014 – 69 :

Création d'un site Internet

Le conseil municipal retient la proposition de la société Gris Azur de Meslay pour la réalisation d'un site internet de la commune pour un montant de 1 440 €. Les frais de maintenance et de mise à jour du site seront en suppléments.

Délibération n° 2014 – 70 :

Maison médicale : avenant au bail de Madame Singer

Suite à l'installation d'une infirmière avec Madame Singer, la municipalité accepte de signer un avenant au bail.

Délibération n° 2014 – 71 :

Maison médicale : travaux d'aménagement

Afin de permettre l'installation d'un kinésithérapeute, le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de travaux pour un montant estimé à 18 000 € HT.

Délibération n° 2014 – 72 :

Club house football : déclaration sans suite de la consultation de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal décide de déclarer sans suite la consultation pour une maîtrise d'œuvre du club house.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 24 Juin 2014
Le Maire,

Mairie de Oucques – 5 rue de la Salle – 41290 OUCQUES
02.54.23.11.00 – Fax : 02.54.23.11.04
mairie.de.oucques@wanadoo.fr

